

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES. AUTORISATION

#### Séance du 11 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

#### Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Alban, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Camacho, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Dubos à Mme Le Moller  
M Claudin à Mme Layrisse  
M Pages à M Auffret  
Mme Baron à M Acquaviva  
M Delpéch à M Roucher  
M Guichoux à M Cases  
M Ouillade à Mme Durand

#### Absent(s) :

M Demanes

**Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Alhaitz.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 décembre 2019  
Rendue exécutoire le : 16 décembre 2019  
Publiée le : 16 décembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

# Délibération du conseil municipal

Séance du 11 décembre 2019

## AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES. AUTORISATION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Par délibération n°DG17\_145, en date du 27 septembre 2017, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à lancer un avis d'appel public à la concurrence afin de signer un marché de maintenance et d'entretien des équipements de sécurité et des installations techniques de la Ville, composé de 9 lots, pour une durée maximum de 4 ans.

Dans le cadre de l'exécution du lot 7 "entretien et maintenance des systèmes alarme anti-intrusion" suite à la suppression d'un certain nombre de lignes téléphoniques, il convient de procéder à leur remplacement par la mise en place de transmetteurs GSM (Global System for Mobile).

Cette action engendre une augmentation de 6 € TTC par mois et par site (14 sites), soit une hausse de 1 008 € TTC du montant forfaitaire annuel initial de 15 552 € TTC.

Il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la conclusion d'un avenant qui augmente le montant forfaitaire annuel de la prestation relative au lot 7 précité.

Cet avenant prendra effet dès sa signature par les deux parties.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer l'avenant n°1 précité avec la société ABT24/24 aux conditions ci-dessus énoncées.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **33 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 11 décembre 2019  
pour expédition conforme

Le maire,



Jacques Mangon



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

AVENANT N° 1

OBJET DU MARCHE :  
MAINTENANCE DES  
EQUIPEMENTS DE SECURITE ET  
DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

LOT N°7 : ENTRETIEN ET MAINTENANCE  
DES SYSTEMES ALARME ANTI-INTRUSION

REF. : AO18/02

**Entre :** La Ville de Saint-Médard-en-Jalles,  
représentée par Monsieur Jacques Mangon, Maire, Vice-président de Bordeaux  
Métropole, Conseiller départemental de la Gironde

**Et :** La SARL ABT 24/24,  
Sise 90 rue de Cantinole, 33140 - Cadaujac  
Représentée par Monsieur Mickaël Dubois, Gérant

### **Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : Objet de l'avenant :**

Le présent avenant consiste en une augmentation du montant forfaitaire annuel de la prestation, suite au remplacement des lignes téléphoniques supprimées par des transmetteurs GSM.

Cet avenant prend effet à compter de sa notification.

**ARTICLE 2 : Montant ttc de l'avenant :**

Le montant de cet ajustement s'élève à 6 € TTC par mois et par site (14 sites)

**ARTICLE 3 : Montant ttc du marché (montant forfaitaire annuel) :**

Montant AVANT avenant => 15 552,00 €  
Montant de l'avenant => + 1 008,00 €  
Montant APRES avenant => 16 560,00 €

**ARTICLE 4 : Acceptation d'avenant :**

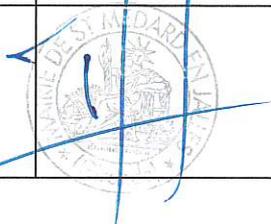
L'acceptation du présent avenant engage l'entreprise titulaire au renoncement à tout recours pour des faits antérieurs au présent avenant.

**ARTICLE 5 : Clauses du marché initial :**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent marché, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A Cadaujac,  
le .....

A Saint-Médard-en-Jalles,  
le 11/12/2019.....

Mickaël Dubois Gérant		Jacques Mangon Maire, Vice-président de Bordeaux Métropole, Conseiller départemental de la Gironde
		



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_140
Date de la décision:	2019-12-11 00:00:00+01
Objet:	AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique:	033-213304496-20191211-DG19_140-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-213304496-20191211-DG19_140-DE-1-1_0.xml	text/xml	924
nom de original: DG19_140.pdf	application/pdf	1182294
nom de métier: 99_DE-033-213304496-20191211-DG19_140-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1182294

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2019 à 09h23min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2019 à 09h23min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2019 à 09h23min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2019 à 09h25min46s	Reçu par le MI le 2019-12-16